

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>• 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>• 32 à 44 pages.....1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages.....1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ...2000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO ..... 20 000F</li> <li>• AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier ( 1er et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculations ..... 10 000 F</li> <li>• Certification de JO ..... 500 F</li> </ul>

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMeTY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsè, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.*

#### REGION DE LA KARA

Suivant réquisition numéro 06390/ RK déposée le 6-03-2023  
M. GOUNI ZIMARE Tchadre profession : Géomètre demeurant à Bafilo et domicilié à Bafilo de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Bafilo connu sous le nom de Agoudadé N'kassaïde préfecture d'Assoli et borné au Nord par le lot N°180, au Sud par le lot N°184, à l'Est par le lot N°183 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHANILE ALILOU et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06391/ RK déposée le 6-09-2023  
M. AWI Pindoupalaki profession : Ingénieur Télécom demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca situé à Pagouda Connu sous le nom de Kétao Gnioudè préfecture de la Binah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYIM et au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06392/ RK déposée le 6-03-2023  
M. TOUNDOU Tegbe profession : Retraité demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58 ca situé à Pagouda connu sous le nom de Solla préfecture de la Binah et borné au Nord par la propriété KEYEWA, au Sud et à l'Ouest par la route de USP de SOLLA et à l'Est par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06393/ RK déposée le 6-03-2023 M. TOUNDOU Tegbe profession : Retraité demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè préfecture de la Kara et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété GNASSINGBE, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 mètres et au Nord-Ouest par une ligne de moyenne tension de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06394/ RK déposée le 7-03-2023 M. ADJANLA E-Massow B. profession : Retraité demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 69 ca situé à Kara connu sous le nom de Kpenzindè Préfecture de La Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 mètres chacune, au Sud par la propriété AGBA, à l'Est par une rue de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06395/ RK déposée le 7-03- 2023 M. ANAKPA Pakilame profession : Inspecteur Central du Trésor demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca situé à Kara connu sous le nom de Soumbou préfecture de la Kozah et borné au Nord par l'Emprise d'un écoulement d'eau, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06396/ RK déposée le 7-03-2023 M. ANAKPA Pakilame profession : Inspecteur Central du Trésor demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca situé à Kara connu sous le nom de Soumbou Préfecture de la Kozah et borné au nord par l'emprise d'un écoulement d'eau, au Sud et à l'Est par des rues de 14 mètres chacune et à l'Ouest par la propriété ABIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06397/ RK déposée le 7-03-2023 M. MASSINA Alakwè profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 69 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Ewaou préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété KOUBONOU, au Sud par la propriété ALI, à l'Est par la propriété MESSEWA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Succession de Feu MASSINA Yorou et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06398/ RK déposée le 7-03-2023 Mme ATCHERTCHAO Kounanime profession : Caissière demeurant à Kantè et domiciliée à Kantè de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca situé à Kara connu sous le nom de Abouda préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud par le lot N°349, à l'Est par le lot N°351 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06399/ RK déposée le 7-03-2023 Mme ACKLA Essossimna profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Konoudè préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par le lot N°1338, à l'Est par le lot N°1340 et à l'Ouest par le lot N°1336.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06400/ RK déposée le 7-03-2023 M. BALAKA Abago profession : Enseignant Chercheur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 32 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Nidida préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°4018B, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'Est par une rue non dénommée de 12 mètres, et à l'Ouest par une voie de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06401/ RK déposée le 7-03-2023  
M. BOZISSO Akeï profession : Conducteur de taxi moto demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 sa situé à Kara connu sous le nom de Tamande préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06402/ RK déposée le 7-03-2023  
M. AKON Charles profession : Opérateur Economique demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 48 ca situé à Kara connu sous le nom de lama Takou-Féou Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété NIMON, au Sud par une rue de 14 mètres, et à l'Est par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06403/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Guérin Kouka connu sous le nom de Natchitkpi préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété POUAGA, et à l'Est par la route OUBOUNA-LOSSO - NATCHITIKPI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06404/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Kantè connu sous le nom de Adelo préfecture de la Kéran et borné au Nord, au sud et à l'Ouest par la propriété AYOUTWE et à l'Est par la route ADELE-KPAMBETA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06405/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Kantè connu sous le nom de Labarkouta préfecture de la Kéran et borné au Nord-Est par une rue de 14 mètres, au Sud-Ouest, au Sud-Est et au Nord-Ouest par la propriété NIWIR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06406/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Pagouda connu sous le nom de Pessare préfecture de la Binah et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ABASSEM et à l'Ouest par la route PESSARE - SONDE

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06407/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Bassar connu sous le nom de Tankpayabour Préfecture de Bassar et borné au Nord et à l'Est par la propriété PALIME, au Sud par la route nationale N°19 KARA KABOU de 30 mètres et à l'Ouest par la route TANKPAYABOUR BASSAR de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06408/ RK déposée le 7-03-2023  
M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 17 ca situé à Guérin Kouka connu sous le nom de BORBOGOU préfecture de Dankpen et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAGNIBO et au Sud par la route BORBOGOU – DAPURE de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06409/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 40 ca situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Koulifiekou préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YABLE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06410/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Bèbèda préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MINZA et à l'Ouest par la route BEBEDA CARRIERE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06411/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 35 ca situé à Bassar connu sous le nom de Manga préfecture de Bassar et borné au Nord par la route Guérin-kouka Kabou de 30 mètres, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété BIGONE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06412/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 23 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Massedena préfecture de Doufelgou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NAWO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06413/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 00 ca situé à Bassar connu sous le nom de Tchatchaminade préfecture de Bassar et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAGNA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06414/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 05 ca situé à Bassar connu sous le nom de Bougabou préfecture de Bassar et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FARE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06415/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 03 ca situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Naware Préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DALARE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06416/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 22 ca situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Natchiboré préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BINANGMA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06417/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 40 ca situé à Bassar connu sous le nom de Natchamba Préfecture de Bassar et borné au Nord, au Sud, l'Est et à l'Ouest par les propriétés DJATO et GBATI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06418/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine Profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 22 ca situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Nandouta préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété WOUDJIME et à l'Est par la route Tchakpale – Nanghatib.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA 064 et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06419/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 60 ca situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Katchanba préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAGBANDJA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06420/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 33 ca situé à Kantè connu sous le nom de Koutougou préfecture de la Kéran et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALFA et au Sud par la route Kantè – Massedena.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06421/ RK déposée le 7-03-2023 M. ALAZARO Paulin Georges Antoine profession : Président Directeur Général de TogoCellulaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 45 a 23 ca situé à Kantè connu sous le nom de Hélotà ZongoPréfecture de la Kéran et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LEMAH et au Sud par la propriété LEMAH et l'église catholique de Helota.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOcellulaire SA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06422/ RK déposée le 7-03-2023 M. RAGOUENA Sontoua Nandogma profession : retraité demeurant à Niamtougou et domicilié à Niamtougou de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 48 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Tablouo préfecture de Doufelgou et borné au Nord par la propriété CLOBA Michel, au Sud par la propriété DOUMBERE, à l'Est par la route Nationale N°1 de 34 mètres et à l'Ouest par la propriété DJEWOU Takam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06423/ RK déposée le 7-03-2023 M. RAGOUENA Sontoua Nandogma profession : retraité demeurant à Niamtougou et domicilié à Niamtougou de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de yaka Tioute préfecture de Doufelgou et borné au Nord par la propriété DJIWA, au Sud par la propriété TEtOUYABA, à l'Est par la propriété KPAYOU et à l'Ouest par la route Nationale N°1 de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06424/ RK déposée le 8-03-2023 M. ATTAYA Kossi Bahoguina profession : Anesthésiste demeurant à Bassar et domicilié à Bassar de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 82 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Founougou préfecture de Doufelgou et borné au Nord et à l'Est par la propriété TIOURA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06425/ RK déposée le 8-03-2023 M. ADOM Yaovi Kouméabalo profession : Agent de Forêt demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 36 a 75 ca situé à Kara connu sous le nom de Awandjélo préfecture de la Kozah et borné au nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMIDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06426/ RK déposée le 8-03-2023 M. TCHALLA Tagba profession : Géographe demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Kolidè préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06427/ RK déposée le 9-03-2023 Mme KALEMAO Tela profession : Ménagère demeurant à Kara et domiciliée à Kara De nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 05 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°2020A et une rue non dénommée de 16 mètres, au sud par les lots N°2018A et 2019A, à l'Est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'Ouest par les lots N°2016A et 2018A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Succession de Feu KALEMAO Koutawaba Koffi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06428/ RK déposée le 9-03- 2023 Mme KALEMAO Dima profession : Commerçante demeurant à Tabligbo et domicilié à Tabligbo de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Wiyamdè préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété N°DJELE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06429/ RK déposée le 9-03-2023 M. RAGOUENA B. Baguema profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca situé à Kara connu sous le nom de Koungouyo Préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 mètres chacune, à l'Est par la propriété Kouya et à l'Ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06430/ RK déposée le 10-03-2023 M. SETOU B'dom profession : Responsable Commercial demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 61 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°658, au Sud par le lot N°655A, à l'Est par le lot N°656 et à l'Ouest par une rue non dénommé de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06431/ RK déposée le 10-03- 2023 M. SOOU Akpesounesso profession : Plombier demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 80 ca situé à Kara connu sous le nom de Tchitchao Waya préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété HABIYO et par l'emprise d'une rigole, au Sud par une ligne de moyenne tension de 30 mètres, à l'Est par la propriété HABIYO et par l'emprise de la rivière Wissiou et à l'Ouest par la propriété HABIYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06432/ RK déposée le 10-03-2023 Mme soou Tomwisso profession : Accoucheuse demeurant à Danyi et domiciliée à Danyi de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Kakou préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par le lot N°164, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 28 mètres, au Sud-Est par les lots N°167 et 166 et au Nord-Ouest par le lot N°163b.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06433/ RK déposée le 10-03-2023  
M. KATSO Aklesso profession : Employé de bureau  
demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé de  
nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre  
foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non  
bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère  
irrégulier d'une contenance totale de 03 a 21 ca situé à Kara  
connu sous le nom de Bohou préfecture de la Kozah et borné  
au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWIKODO  
Potchona et à l'Est par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa  
connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels,  
actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06434/ RK déposée le 10-03-2023  
Mme AGODA Hodalo épouse BASSAYI profession :  
Sociologue demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé de  
nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre  
foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural  
non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone  
irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 27 a 51 ca situé à  
Bassar connu sous le nom de Boularé préfecture de Bassar  
et borné au Nord par la propriété BLEDJA, au Sud par la  
propriété NAPO Nakpane, à l'Est par l'emprise du ruisseau  
Boularé et à l'Ouest par les propriétés DERMANE Allassane,  
DJATO Napo et une route en projet de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BASSAYI  
BATAKE Leleng olivia et n'est à sa connaissance grevé  
d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Essoham K.LABARI